

# PRÉVENTION DES SINISTRES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

## Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux

En cette période de crise sanitaire mondiale, FM Global reste mobilisée pour fournir à ses assurés des préconisations de prévention des sinistres éprouvées, qui les aideront à renforcer la résilience et la protection de leurs sites. Le secteur industriel s'est adapté rapidement pour répondre aux nouveaux besoins liés au contexte actuel. Ces ajustements peuvent toutefois augmenter les risques de dommages matériels et d'interruption d'activité. Dans le secteur des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, nous avons identifié les tendances suivantes :

- Évolution notable de la demande, notamment :
  - Très forte augmentation de la demande de produits considérés comme indispensables pour lutter contre la pandémie (notamment de médicaments qui pourraient être efficaces dans le traitement/la prévention du COVID-19) et de dispositifs médicaux et équipements de protection individuelle (EPI) essentiels (respirateurs, masques, blouses, etc.)
  - Baisse de la demande de produits utilisés pour les interventions non urgentes, qui peut entraîner la fermeture temporaire de certains sites
  - Modification de l'activité pour fabriquer des produits nécessaires à la lutte contre la pandémie, ce qui pourrait introduire de nouveaux risques
- Influence croissante des gouvernements sur la production et la chaîne d'approvisionnement, avec notamment l'obligation d'augmenter ou de modifier les volumes de production, ou encore d'expédier les produits à un destinataire imposé
- Baisse des effectifs présents sur site, les employés non essentiels étant en télétravail

### PRÉCONISATIONS DE PRÉVENTION DES SINISTRES

Les préconisations de prévention des sinistres suivantes contribueront à renforcer la résilience et la protection de vos sites en réduisant les risques spécifiques à votre activité.

- Culture de la prévention et sécurité des procédés
  - Maintenir une ligne de conduite claire à l'échelle du groupe et des différents sites afin de garantir une solide culture de la prévention à tous les niveaux de l'organisation, y compris dans un contexte économique défavorable. La direction générale peut par exemple communiquer sur l'importance de la sécurité durant cette période difficile.
  - Maintenir des programmes de gestion de la sécurité des procédés adéquats et appliquer une méthodologie appropriée pour gérer les risques introduits par la pandémie. Le *Center for Chemical Process Safety* (CCPS – Centre pour la sécurité des procédés chimiques) a élaboré des préconisations de gestion de la sécurité des procédés en période de crise, disponibles [ICI](#) (en anglais).
  - Constituer une équipe d'évaluation des risques liés à la pandémie afin d'analyser les principaux risques auxquels les personnes, les installations ou les équipements sont exposés compte tenu de l'évolution des conditions sur le site. Cette équipe devrait être habilitée à interrompre l'activité si les risques dépassent les niveaux définis.

- Modifications importantes de la capacité de production et sites à l'arrêt
  - Assurer une surveillance centralisée de tous les sites dont le mode d'exploitation a changé de façon significative, notamment les sites qui réorientent leur activité vers de nouveaux produits et les sites à l'arrêt.
  - Informer le service de gestion des risques du groupe et FM Global en cas de « perte de contrôle » d'un site au profit des autorités locales ou nationales, par exemple, en cas de nationalisation d'actifs, d'application d'une législation permettant d'accélérer la production, de saisie de produits finis ou d'expédition de ces produits à un destinataire imposé, etc.
  - Si de nouveaux types de produits sont fabriqués sur le site (désinfectant pour les mains, par exemple), mettre en œuvre une procédure de gestion des changements avant de démarrer l'activité. Ne pas entreprendre de nouvelles activités qui introduisent sur un site des risques entièrement nouveaux, ou pour lesquelles les équipements ne sont pas conçus et les opérateurs ne sont pas formés.
  - Veiller à ce que les équipements soient arrêtés selon un mode assurant leur protection et permettant leur redémarrage rapide. Ces modes incluent le rinçage, l'inertage, la purge, etc., le cas échéant. Veiller à ce qu'une revue de sécurité avant démarrage soit réalisée avant la reprise de toute activité.
  
- Effectifs réduits et activités différées
  - Veiller à assurer en permanence la présence de personnel qualifié sur le site pour mettre en œuvre les mesures essentielles : membres de l'équipe d'intervention d'urgence, opérateurs pouvant procéder aux arrêts d'urgence, etc. Des critères devraient être définis pour décider de la fermeture du site en raison d'effectifs insuffisants.
  - Effectuer une évaluation de la gestion des changements pour toute opération de maintenance reportée au-delà des délais admis pour un équipement.
  - Veiller à ce que tous les systèmes essentiels à la sécurité, y compris la protection incendie, restent en service. Ce point inclut les programmes d'inspection, d'essai et de maintenance adéquats permettant de garantir leur fiabilité.

## RESSOURCES UTILES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les publications FM Global suivantes :

- [Prévention des sinistres cyber en cas de pandémie – Sécurité de l'information : points à contrôler \(W152550c\\_FRA\)](#)
- [Prévention des sinistres liés aux dommages matériels en cas de pandémie : points à contrôler \(W152550\\_FRA\)](#)
- [Temporary Production of Hand Sanitizer \(W152550f - en anglais uniquement\)](#)

Pour en savoir plus sur les différents moyens de prévenir les sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites disponibles sur le site Internet de FM Global : [fmglobal.fr](http://fmglobal.fr). Les assurés FM Global peuvent contacter leur ingénieur de compte.